



Résiliation de ma protection juridique par mon assureur

Par **Melody2009**, le **09/03/2009** à **11:28**

Bonjour,

Je me permets de m'adresser à vous car là je n'y comprends rien.

Voilà la situation. J'ai reçu vendredi dernier une lettre chèque m'indiquant que celle-ci m'est envoyée suite à la résiliation de mon contrat protection juridique à compter du 07.04.2009 et jusqu'au 01.08.2009 (date de la reconduction tacite). Pour ma part, je n'ai rien demandé.

Or, je n'ai pas reçu de courrier R+AR tel qu'indiqué dans les conditions générales au préalable m'informant de cette résiliation ni les motifs.

Mon contrat est-il réellement résilier suite à l'envoi de cette lettre chèque?

Qu'en est-il des dossiers en cours (au nombre de 4).

Merci pour votre aide.

Cordialement

Melody

Par **chaber**, le **12/03/2009** à **16:05**

Bonjour,
l'assureur a le droit de résilier un contrat, surtout avec 4 sinistres déclarés. Les formalités sont indiquées dans vos conditions générales.